

## Compte-rendu Conseil Municipal du mercredi 25 novembre 2009 :

Révision simplifiée du plan d'occupation des sols : Le Maire rappelle le déroulement de la procédure : - Concertation avec cahier d'observations du 10 août au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

- Réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées le 4 septembre 2009.

- Enquête publique du 8 octobre au 9 novembre 2009 avec la tenue de trois permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le rapport du commissaire-enquêteur est lu en séance. Le Conseil Municipal adopte la révision simplifiée du plan d'occupation des sols permettant de déroger à la Loi Barnier (recul de 40 mètres au lieu de 75 des constructions). Sur les terrains situés en zone 1Nai à Bellevue.

Urbanisme : une déclaration préalable pour clôture sera dorénavant exigée avant tous travaux.

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : le rapport annuel 2008 pour l'assainissement collectif et non-collectif est présenté en séance. Il est adopté.

Cantine : le chantier a pris du retard en raison des intempéries. Le gros œuvre devrait néanmoins être terminé pour le 30 novembre 2009. La charpente sera montée dans la foulée en commençant par le côté nord puis sud.

Les travaux d'enfouissement pour le réseau électrique nécessitent le creusement de la bande plantée côté sud du parking. Un cheminement piéton sera construit sur cet emplacement à la demande des parents d'élèves pour permettre l'arrivée des enfants en toute sécurité.

Un avenant sera pris pour le lot n°12 – Chauffage VMC pour installer des volets de suppression sur les grilles d'amenées d'air en cuisine. Le montant de l'avenant est de 332.30 € H.T

### Travaux :

- Terrain d'entraînement de football en service depuis le 10 novembre 2009 sans problèmes majeurs.
- Tribunes : des devis vont être établis pour le bas des gradins (accumulation d'eau).
- Vestiaires – toilettes : un programme de travaux sera étudié.
- Routes d'intérêt communautaire : la RIC 100 route de Créachniel sera inscrite au programme 2010. A terme, toute la voirie communale et rurale pourrait être intégrée à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Personnel communal : le régime indemnitaire des agents sera calculé par rapport aux nouveaux grades.

Association Foncière de Remembrement : dans le cadre de la procédure de reprise de certains chemins d'exploitation par les propriétaires riverains, le maire est autorisé à signer les actes administratifs de cession.